



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Quinzième session

Agadir (Maroc), 22-26 février 2016

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AU COMMERCE DU POISSON

Résumé

Dans le présent document sont exposés sommairement les objectifs visés et certaines activités menées par la FAO dans le domaine du commerce international du poisson. Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO s'acquitte de la plupart de ces tâches, seul ou en collaboration avec d'autres unités de l'Organisation, comme le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique et le Département du développement économique et social, ou avec d'autres institutions compétentes, dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et plus précisément des objectifs stratégiques 2 et 4.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Formuler des observations sur les activités de la FAO relatives au commerce;
- Communiquer des informations sur l'expérience acquise aux niveaux national, régional et interrégional;
- Donner des indications concernant les activités futures de la FAO relatives au commerce, en particulier sur le renforcement des capacités des pays en développement et du secteur artisanal;
- Donner des indications concernant les activités futures de la FAO dans les domaines relatifs à l'accès aux marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture;
- Suggérer à la FAO des modifications ou des ajouts éventuels d'espèces de poissons et/ou de types de produits à inclure dans la prochaine révision du Système harmonisé de classification;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



- Prendre note des progrès accomplis grâce à la collaboration avec d'autres organismes internationaux;
- Demander des orientations concernant les activités futures sur les systèmes de traçabilité des produits de la mer;
- Commenter l'analyse des écarts et donner des indications concernant les activités futures relatives aux systèmes de traçabilité des produits de la mer.

INTRODUCTION

1. Le commerce a toujours été une composante importante de l'activité économique associée au poisson. En volume, le commerce du poisson et des produits de la pêche atteint des niveaux sensiblement supérieurs à celui des autres protéines animales (près de 40 pour cent étant destinés aux marchés internationaux). Cette mondialisation du commerce du poisson a un grand nombre de retombées sur le plan économique et sur le plan du développement pour les producteurs, les opérateurs, les exportateurs et les pays concernés. La place qu'occupent les exportations dans l'approvisionnement des pays développés en poisson et en produits de la pêche en provenance des pays en développement montre toute l'importance que ce commerce peut avoir pour le monde en développement. S'agissant de satisfaire la demande en poisson et produits de la pêche, la plupart des pays développés dépendent du commerce international, de même que les pays en développement dont la production nationale est limitée.

2. Compte tenu du large éventail d'acteurs économiques qui participent à la production halieutique (petits pêcheurs, communautés locales, coopératives, pêcheurs indépendants, grandes sociétés de pêche, propriétaires de navires de pêche, industries de transformation), le poisson est un important moteur de l'activité économique, qui a également des conséquences logiques sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance locaux, la création d'emplois, les recettes en devises et le développement économique.

3. Le commerce international et la production dans le secteur halieutique, en particulier l'importance accrue de l'aquaculture dans l'approvisionnement en poisson et en produits de la pêche, contribuent à la création de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes. En raison du rôle important que joue la pêche dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la FAO poursuit ses efforts en vue de fournir une expertise technique et des informations de qualité afin d'accroître la connaissance que l'on a des marchés et de créer des opportunités de valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces efforts visent également à donner plus de moyens aux parties prenantes, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés locales, les coopératives, les petits pêcheurs et les pays en développement.

4. L'internationalisation du commerce du poisson et des produits de la pêche met les différents acteurs face à de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés et la question de la répercussion des prix. La chaîne d'approvisionnement, complexe et mondialisée et dont les acteurs sont disséminés partout dans le monde, est confrontée à de nombreux obstacles non tarifaires. En outre, ce marché mondial interconnecté a des incidences sur les marchés nationaux et régionaux.

5. Prenant toutes ces spécificités en compte au cours du précédent exercice biennal, le Département des pêches et de l'aquaculture a mené un certain nombre d'activités pour aider les pays à mieux s'intégrer au commerce international du poisson et des produits de la pêche. Ces activités ont consisté notamment à diffuser des informations sur les aspects différents et importants de l'accès au marché pour le poisson et les produits de la pêche, à étudier l'économie et les statistiques, en travaillant en collaboration avec d'autres organisations et organismes internationaux. L'un des principaux objectifs de la FAO est de réduire l'écart et les asymétries entre les pays en termes de connaissances et d'accès à l'information et,

et de permettre aux acteurs locaux de tirer parti des débouchés qu'offre le commerce international du poisson. Le renforcement des capacités et la facilitation de l'accès à l'information sont les principaux outils utilisés par la FAO pour atteindre cet objectif.

ACTIVITÉS DE LA FAO

6. Le Département des pêches et de l'aquaculture continue de travailler à des approches plus intégrées englobant la sécurité alimentaire, la gestion des ressources et des produits alimentaires de base, compte tenu des objectifs stratégiques (OS) de la FAO¹ dans divers domaines – nutrition, sécurité alimentaire, gestion des zones côtières, moyens d'existence des populations et systèmes alimentaires internationaux.

7. La FAO continue d'apporter son soutien aux pays pour améliorer l'intégration du commerce du poisson et des produits de la pêche dans leur économie, notamment en favorisant la création de valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la réduction des pertes halieutiques et la prise en considération de la parité hommes-femmes². L'importance croissante de l'aquaculture dans l'offre et dans le commerce de poisson et de produits de la pêche, ainsi que l'augmentation de son importance économique pour de nombreux pays en développement, ont entraîné une intégration naturelle des activités de la FAO portant sur l'aquaculture avec celles relatives au commerce.

8. L'Organisation poursuit ses efforts de renforcement des cadres législatifs et des cadres de gouvernance, aux niveaux national, régional et mondial, compte tenu du droit maritime international et des instruments internationaux en matière de pêche, afin de freiner et d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Cependant, l'obtention de progrès réels sur ces questions dépend des résultats obtenus collectivement par les États du pavillon, les États du port et les États du marché dans l'exécution de leurs responsabilités en matière de gestion des pêches, de suivi, de contrôle et de commerce. Le renforcement des capacités des États en développement en matière de suivi et de contrôle des activités de pêche des navires battant leur pavillon, ainsi que des navires battant pavillon d'autres États qui pêchent dans leurs eaux ou demandent à entrer dans leurs ports pour débarquer leurs captures ou utiliser leurs installations portuaires reste problématique. Il est généralement admis que l'élaboration d'instruments d'accès aux marchés adoptés au plan international aiderait à empêcher le flux des produits de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée d'arriver sur le marché international et, partant, permettrait de dissuader ces pratiques de pêche illicite.

9. Le vingtième anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable a été célébré lors du premier Forum annuel international de haut niveau des acteurs du secteur des pêches³. Cette manifestation a attiré 600 participants de tous pays, dont 70 délégations venues des cinq continents⁴. Les questions traitées par les groupes de discussion internationaux et multi-acteurs ont porté sur le commerce et les marchés, les perspectives des marchés, la gestion des pêches, la pêche illicite, non

¹ Les objectifs stratégiques sont les cinq principaux domaines d'intervention sur lesquels la FAO concentre ses efforts afin de concrétiser sa vision et d'atteindre ses objectifs mondiaux: (OS1) Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; (OS2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches; (OS3) Réduire la pauvreté rurale; (OS4) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces aux niveaux local, national et international; (OS5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise.

² Il est important de souligner que les questions de parité hommes-femmes bénéficient d'une attention accrue dans les projets de la FAO, que ce soit sous forme d'activités spécifiques ou de composantes intégrées dans ces projets. En outre, depuis 2014, cette problématique a été ajoutée en tant qu'objectif stratégique transversal dans le Cadre stratégique de la FAO.

³ Vigo, Espagne, 8 et 9 octobre 2015, coorganisée par le Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, le Gouvernement régional de Galice, la CONXEMAR (Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR), le secteur du poisson et des fruits de mer et la FAO.

⁴ Les délégations comprenaient 10 ministres, 12 vice-ministres et 10 directeurs généraux d'organisations de pêche, notamment le Commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche.

déclarée et non réglementée, la durabilité et la certification. Une table ronde ministérielle sur la croissance bleue a aussi été organisée⁵. Cette manifestation a constitué une excellente occasion pour la FAO d'échanger simultanément avec les gouvernements, le secteur d'activité, les experts des pêches et les organisations de la société civile, et de recevoir ainsi des contributions et des idées sur le rôle que la FAO peut jouer dans l'amélioration du Code de conduite, notamment sur les questions relatives au commerce et aux marchés. Les débats ont porté en grande partie sur le constat que beaucoup d'efforts restent encore à faire pour assurer la durabilité socioéconomique.

10. La diffusion des informations et des connaissances sur les aspects commerciaux liés au poisson et aux produits de la pêche reste l'un des principaux objectifs du Département des pêches et de l'aquaculture. Par conséquent, FAO-GLOBEFISH continue de faciliter l'accès aux marchés du poisson et des produits de la pêche, et d'aider les utilisateurs à élaborer et mettre en œuvre des stratégies commerciales efficaces et ouvertes. En outre, l'indice des prix du poisson de la FAO⁶ continue d'être publié régulièrement⁷. FAO-GLOBEFISH et l'indice des prix du poisson se sont avérés être des outils de communication précieux pour la diffusion des informations sur l'évolution du commerce du poisson auprès d'un public plus large.

11. Ces dernières années, le Département des pêches et de l'aquaculture a amélioré ses travaux sur les perspectives des pêches, en renforçant la collaboration avec des organisations internationales. Pour la cinquième année consécutive, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO ont pu inclure la modélisation de l'offre et de la demande futures de poisson et de produits de la pêche dans leurs projections globales relatives à l'agriculture grâce à leur excellente collaboration.

12. La FAO continue de fournir son expertise technique en participant à des manifestations régionales et à des initiatives de renforcement des capacités relatives à la réglementation commerciale sur les pêches, plus particulièrement celles organisées en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lors de ces manifestations, les experts de la FAO ont reçu des informations sur les difficultés que rencontrent les producteurs dans l'accès aux marchés des pays développés et sur le manque de réseaux commerciaux propres à soutenir la croissance du commerce intrarégional des produits de la mer. Le manque de diffusion des informations sur les conditions d'accès aux marchés et sur la traçabilité, ainsi que l'importance du renforcement des capacités pour permettre aux opérateurs (en particulier les petits producteurs ou dans les pays en développement) d'accéder aux marchés nationaux et internationaux sont également des points constamment soulevés. Forts de ce constat, le projet FAO-GLOBEFISH et le réseau FISH INFONetwork ont mené un certain nombre d'activités.

13. Au paragraphe 49 du rapport de la quatorzième session du Sous-Comité du commerce du poisson qui s'est tenue en février 2014, le Sous-Comité a indiqué que dans le rapport sur les systèmes de traçabilité des produits de la mer il manquait une analyse des écarts. Par conséquent, la FAO a effectué une analyse des écarts (COFI:FT/XV/2016/Inf.8) et demande des orientations concernant la poursuite des activités relatives aux systèmes de traçabilité des produits de la mer.

14. L'utilisation accrue de certifications et de l'étiquetage écologique a conduit à une augmentation des demandes d'assistance, en plus des travaux demandés par le Sous-Comité du commerce du poisson et le Comité des pêches, plus particulièrement sur les directives de la FAO en matière de certification et

⁵ Les manifestations prévues en marge de ce Forum ont été consacrées à la promotion de la femme dans le secteur du poisson et des fruits de mer, au lancement officiel de l'outil d'évaluation comparative Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI), aux expériences du Conseil nordique, à l'emploi décent dans les pêches et l'aquaculture, et aux perceptions relatives à l'aquaculture.

⁶ L'indice des prix du poisson de la FAO est établi en collaboration avec plusieurs partenaires, à savoir le Conseil norvégien des poissons et fruits de mer, l'Université de Stavanger, l'Université de Floride, l'Institut de Ciències del Mar de Barcelona et l'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (OEMPPA) de la Commission européenne.

⁷ Dans la publication trimestrielle FAO-GLOBEFISH Highlights et dans la publication semestrielle de la FAO Perspectives de l'alimentation.

sur la manière dont on peut inclure les principes et conditions prescrits par ces directives dans les programmes nationaux.

15. La FAO a continué à favoriser les alliances avec d'autres organisations traitant de questions pertinentes du point de vue du commerce international du poisson, en particulier dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités. Elle a notamment coopéré plus étroitement avec le monde universitaire sur des questions liées au commerce et à la commercialisation, ainsi qu'avec des associations du secteur halieutique et avec la société civile, et a eu davantage recours à des réseaux internationaux de spécialistes, d'inspecteurs des produits de la pêche et d'économistes des pêches et du commerce.

16. Dans le processus de planification et d'établissement des priorités, les conférences régionales de la FAO continuent de jouer un rôle important. La prise en compte des questions relatives aux pêches dans les priorités régionales doit se poursuivre et se renforcer.

GOUVERNANCE

Bureau des affaires juridiques et de l'éthique de la FAO

17. La Sous-Division droit et développement (LEGN) continue de soutenir l'évolution des instruments internationaux qui nécessite que l'on prenne des mesures relatives aux marchés afin, notamment, d'améliorer la durabilité des opérations de pêche et de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En outre, elle assiste les pays membres de la FAO afin de faciliter l'application des conditions fixées par les instruments internationaux dans la législation nationale, dans le cadre de projets législatifs nationaux et régionaux⁸.

18. Grâce aux activités de la Sous-Division droit et développement dans le domaine du commerce du poisson, les Membres de la FAO bénéficient d'un appui juridique leur permettant d'élaborer des cadres juridiques adaptés qui favorisent la durabilité des pêches, l'aquaculture et l'accès aux marchés, conformément aux accords bilatéraux et multilatéraux, notamment ceux de l'OMC⁹.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)

19. L'entrée en vigueur de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port devraient accélérer les progrès de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, étant donné qu'un nombre croissant de ports qui appliquent cet accord partout dans le monde commenceront à empêcher le débarquement de prises provenant de cette pêche INDNR par des navires ne battant pas le pavillon de l'État du port. Cependant, pour que l'Accord prenne pleinement effet, il faut que les États

⁸ Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. En outre, un certain nombre de ces projets visent à mettre en œuvre les normes établies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) relatives à la santé des animaux aquatiques et celles intéressant la sécurité sanitaire des aliments qui sont du ressort de la Commission du Codex Alimentarius. Ainsi, la Sous-Division droit et développement participe actuellement, au Suriname et dans plusieurs pays des Balkans occidentaux, à des projets qui facilitent la mise en œuvre de normes internationales relatives à la santé des animaux aquatiques dans les législations nationales. De plus, elle collabore avec Département des pêches et de l'aquaculture et les fonctionnaires chargés des pêches dans les bureaux décentralisés de la FAO afin de répondre aux demandes d'assistance technique émanant des pays qui ne veulent pas courir le risque d'être identifiés par l'Union européenne comme des pays qui ne coopèrent pas à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

⁹ Plus particulièrement les projets d'application des normes dans le contexte de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC. De plus, dans le cadre de la «Collaboration sur les mesures immédiates à l'appui de la mise en œuvre des listes de la CITES sur les requins et les raies manta», la Sous-Division droit et développement a entrepris des activités supplémentaires concernant la mise en œuvre des obligations de la Convention sur le commerce international des espèces menacées de faune et flore sauvage (CITES) en rapport avec les nouvelles listes sur les requins et les raies manta, par le biais des projets actuels d'assistance juridique de la FAO sur les pêches.

du pavillon prennent davantage leurs responsabilités au plan internationale, et complété par des mesures d'accès aux marchés et des mesures commerciales, et notamment traçabilité et la documentation des captures.

20. Les progrès enregistrés par les États du marché ont été généralement lents et une meilleure reconnaissance de leur rôle potentiel dans la lutte contre la pêche INDNR est indispensable. Toutefois, les mesures prises ces dernières années par l'Union européenne (organisation membre) et les États-Unis d'Amérique pour interdire l'importation des produits de la mer provenant de la pêche INDNR ont incité les pays du monde entier à intensifier leurs efforts et à renforcer leurs capacités afin de contrôler efficacement les opérations de pêche en mer et les débarquements dans leurs ports.

21. Par ailleurs, compte tenu de l'impact des produits de la pêche INDNR sur leurs chaînes d'approvisionnement, les têtes de file du marché du poisson et des fruits de mer ont commencé à investir dans leurs propres systèmes de traçabilité afin de s'assurer que les consommateurs soient approvisionnés en produits provenant de sources durables et licites. En outre, certaines organisations régionales de gestion des pêches ont adopté et mis en œuvre des systèmes de documentation et de certification des captures dans le but de mieux faire respecter par les pays les mesures de conservation et de gestion pour leurs propres stocks de poisson. Mais les mécanismes de traçabilité restent rares et le poisson capturé dans le cadre d'activités de pêche INDNR se retrouve souvent directement sur le marché ou est «blanchi» dans des unités de transformation où les contrôles sont insuffisants, voire inexistantes.

22. À cet égard, nous devons fortement encourager et aider les gouvernements et les parties prenantes à adopter des mesures efficaces concernant le commerce et les marchés, car elles seront bénéfiques à long terme pour la durabilité et l'économie du secteur de la pêche.

Les activités illicites dans le secteur halieutique

23. Si l'on prend en compte ses spécificités, le secteur halieutique est particulièrement sujet à la fraude fiscale¹⁰ et à d'autres types d'infractions¹¹, généralement liées aussi à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

24. La FAO collabore avec l'OCDE pour soutenir les efforts et renforcer la coopération internationale de lutte contre la fraude fiscale et les autres infractions graves dans le secteur halieutique. L'OCDE présentera un rapport sur cette question à la prochaine session du Comité des pêches et un atelier conjoint sur les activités illicites dans le secteur de la pêche sera organisé au quatrième trimestre de 2016.

25. Si elle est efficace, la lutte contre la délinquance entraînera une augmentation des recettes fiscales et un recul de la concurrence déloyale. En outre, grâce à la réduction de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de la pression sur les stocks, le résultat obtenu pourra être à l'avantage de tous. Les pays sont encouragés à participer à cet atelier pour mettre en commun leurs expériences.

ACCÈS AUX MARCHÉS

FAO-GLOBEFISH

26. En 2015, le réseau FAO-GLOBEFISH a effectué une restructuration interne axée sur les données et le partage d'informations. Ces efforts visent à rationaliser les politiques et les procédures concernant la transformation après capture, la transparence des normes et les mesures de certification,

¹⁰ Par exemple des fausses déclarations sur l'origine des poissons pour éviter les droits d'importation, la non-communication ou la sous-estimation de l'importance des captures, la description incorrecte des espèces ou des produits capturés et vendus, et d'autres fraudes fiscales souvent pratiquées dans les entreprises internationales telles que l'évasion fiscale ou les demandes abusives de remboursement d'impôts.

¹¹ Par exemple, le trafic de stupéfiants et de produits psychotropes, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.

ainsi que les informations sur le commerce du poisson et l'analyse des marchés. En outre, les pays en développement bénéficient régulièrement d'un appui au renforcement des capacités afin d'accroître les possibilités d'accès aux marchés. L'objectif global du réseau FAO-GLOBEFISH est continuellement renforcé par un dialogue sur les politiques et des consultations constants entre les parties prenantes, dans le cadre de manifestations et forums divers, et grâce à l'utilisation des médias.

27. Pendant la période 2014-2015, le réseau FAO-GLOBEFISH a accueilli trois nouveaux Membres associés. Il continue de produire un certain nombre de publications sur l'analyse des tendances (GLOBEFISH Highlights), des séries chronologiques de données (Commodity Updates), des études de marchés (GLOBEFISH Research Programme) et les informations relatives aux prix (GLOBEFISH Price Report¹²). Ces publications alimentent également d'autres publications de la FAO telles que Perspectives de l'alimentation et Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO. En 2014, le réseau FAO-GLOBEFISH a lancé une nouvelle stratégie de communication afin d'intégrer de nouveaux supports et de toucher un public plus large¹³. En septembre 2015, il a lancé un nouveau site web et une version mobile est en cours de développement. Au cours de l'automne 2015, deux nouvelles publications ont été lancées, l'une sur la perception sociale de la consommation des produits de l'aquaculture et l'autre étant un livre de recettes destiné à encourager la consommation de poisson.

Sécurité sanitaire et qualité des poissons

28. Au niveau des pays, la sécurité sanitaire et la qualité restent au cœur des exigences réglementaires dans le commerce international du poisson. La FAO poursuit ses efforts en fournissant aux États Membres des informations détaillées sur la sécurité des produits alimentaires¹⁴, en collaboration avec les universités. Pour certains produits spécifiques, la FAO a élaboré des programmes cibles pour aider les pays à résoudre leurs problèmes sanitaires¹⁵.

29. Compte tenu des obligations qui incombent aux États Membres en vertu des accords de l'OMC, et plus particulièrement celui sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)¹⁶, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continuent de fournir des avis scientifiques à la Commission du Codex Alimentarius afin de diffuser des informations techniques pour faciliter l'application des normes et des textes Codex¹⁷.

30. Le Département des pêches et de l'aquaculture poursuit son appui technique aux activités normatives en partenariat avec les organisations concernées et les universités travaillant sur la sécurité des produits alimentaires et les chaînes de valeur afin d'aider le secteur halieutique¹⁸.

¹² Le nom de cette publication, «European Fish Price Report», a été modifié parce qu'elle couvre désormais les prix du marché en Chine et en Amérique latine.

¹³ Plusieurs étapes ont déjà été franchies dans la réalisation de cet objectif et sa mise en œuvre devrait se poursuivre. En octobre 2014, GLOBEFISH est apparu sur Twitter avec le mot-dièse #GLOBEFISHNews sur le compte du Département des pêches et de l'aquaculture @FAOfish. Peu après, la lettre d'information GLOBEFISH a été relancée, atteignant 400 abonnés en 7 mois (décembre 2014 à juillet 2015) avec un taux d'ouverture moyen de 50 pour cent.

¹⁴ Par exemple, sur les questions liées aux techniques de fumage à chaud ou aux limites maximum d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH).

¹⁵ Dans le cas des mollusques bivalves, la FAO travaille à l'élaboration d'orientations techniques pour la mise en œuvre de programmes d'assainissement conformément au Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche, en collaboration avec l'OMS et un noyau d'experts.

¹⁶ Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

¹⁷ Récemment, la FAO a élaboré un document technique expliquant aux États Membres l'application des «facteurs d'équivalence de toxicité» aux analogues chimiques de toxines associés aux espèces de mollusques bivalves.

¹⁸ Plus précisément, il a fait des recommandations au Comité du Codex sur les contaminants, qui réfléchit sur les limites maximales pour le méthylmercure dans le poisson. Il a également travaillé à l'élaboration d'outils d'analyse des risques destinés aux gouvernements en s'appuyant sur l'évaluation des risques concernant la

31. Dans le domaine du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des poissons, les efforts de la FAO se sont concentrés sur les connaissances et les outils nécessaires à transmettre aux pays en développement pour améliorer l'accès aux marchés, réduire les pertes après capture, ajouter de la valeur à leurs produits et leur faire mieux connaître les exigences du marché (notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), l'étiquetage, la traçabilité et les programmes de certification)¹⁹.

Certification volontaire

32. Dans le domaine de l'écoétiquetage, le Secrétariat, prenant en compte la demande du Comité des pêches qui souhaite que l'analyse et l'étude de ses effets sur le commerce et les marchés des produits de la mer, ainsi que les contraintes budgétaires existantes de la FAO, a fourni un appui technique et logistique²⁰ à la State of Sustainability Initiatives (SSI), une organisation non gouvernementale (ONG) multi-acteurs. La SSI a réalisé un examen (Marine Review)²¹ des certifications des produits halieutiques²².

33. Le Département des pêches et de l'aquaculture participe aux travaux de la plateforme Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI)²³ en vue d'élaborer un outil d'évaluation comparative au niveau mondial pour évaluer les mécanismes de certification volontaire par un organisme indépendant par rapport aux critères définis dans le CCPR, les directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines et continentales, et les Directives techniques de la FAO relatives à la certification en aquaculture. Ce projet a démarré en 2013 et s'appuie sur le modèle réussi de l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments. La FAO est membre de son Comité directeur, en tant que membre affilié, ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales²⁴. L'outil d'évaluation comparative de la plateforme GSSI a été lancé officiellement en octobre 2015 à Vigo (Espagne).

Économie et statistiques

Indice des prix du poisson

34. L'indice des prix du poisson de la FAO reste un outil d'analyse utile pour analyser l'évolution des prix du poisson et des produits de la pêche pris dans leur ensemble, sur différents marchés et en fonction des méthodes de production. Des activités sont menées actuellement pour élaborer une autre version afin de l'inclure dans l'indice FAO des prix des produits alimentaires, qui pour l'instant ne

présence d'histamine dans le poisson, d'un plan d'action destiné à réduire le plus possible l'impact sur la santé publique et le commerce de l'intoxication des poissons à la ciguatera, à la définition des objectifs des politiques et à la mise en place d'interventions concrètes pour la mise en conformité du poisson fumé et des produits de la pêche aux normes internationales.

¹⁹ Ces efforts concernent notamment une base de données sur les produits à valeur ajoutée disponibles sur les marchés internationaux et les exigences en matière d'étiquetage de ces produits, le soutien apporté aux réseaux régionaux d'inspecteurs des produits de la pêche, l'organisation du Congrès mondial des produits de la mer, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Association internationale des inspecteurs du poisson.

²⁰ Un lieu au siège de la FAO et les données sur les pêches de la FAO, ainsi qu'un accès aux informations sur les marchés du réseau FAO-GLOBEFISH.

²¹ Des informations sur l'examen Marine Review de la SSI et sur ses conclusions sont disponibles sur le site web de la SSI: www.iisd.org.

²² Il comporte des données et une analyse de sept mécanismes de certification par un organisme indépendant, présentées en juin 2015 lors du neuvième atelier de renforcement des capacités de la FAO sur les questions traitées par l'OMC, l'accès aux marchés et le commerce du poisson organisé à Erevan (Arménie).

²³ Un consortium de 32 entreprises privées du secteur halieutique et un organisme public allemand (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)) s'est formé en réaction aux préoccupations du marché concernant le nombre rapidement croissant et la diversité des mécanismes de certification volontaire.

²⁴ WWF et Boston Aquarium.

comprend pas le poisson et les produits de la pêche. Ces activités mettent en évidence la nécessité d'harmoniser les méthodes et la typologie des prix utilisés. Ce travail sera effectué par le Département des pêches et de l'aquaculture, en étroite collaboration avec le Département du développement économique et social de la FAO, qui établit l'indice FAO des prix des produits alimentaires.

Perspectives des pêches: modèle

35. En juillet 2015, le Directeur général de la FAO et le Secrétaire général de l'OCDE ont lancé officiellement la publication Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2015-2024, qui présente les perspectives à moyen terme de l'offre et de la demande de certains produits agricoles, notamment des produits issus de la pêche de capture, de l'aquaculture, de la farine de poisson et de l'huile de poisson. Dans le modèle global OCDE-FAO, on continue de traiter le poisson et les produits de la pêche comme un secteur distinct, mais les résultats sont intégrés aux projections mondiales. L'objectif est d'aboutir à un modèle totalement intégré et dynamique. Ce serait intéressant non seulement pour le secteur des pêches dans son ensemble mais aussi compte tenu de ses liens et de ses relations d'interdépendance avec les autres secteurs alimentaires, en particulier les aliments pour animaux et la production d'animaux terrestres.

PROJETS SPÉCIFIQUES

36. En juillet 2015, le Projet de développement des pêches en eaux profondes dirigé par la FAO dans le cadre de l'initiative Common Oceans²⁵ est devenu opérationnel, en parallèle avec les projets d'appui et de renforcement des capacités. Les activités de coordination entre les programmes et la production de rapports complets sont désormais en cours. Plusieurs pays participant au Projet sur le thon élaborent des programmes de documentation des prises et ce projet complète l'élaboration des Directives relatives aux programmes de documentation des prises actuellement en cours à la FAO. Ce projet comprend également des activités visant à réduire l'impact de la pêche sur la biodiversité. La participation du secteur privé a été plus élevée que prévu, un grand nombre d'entreprises thonières étant intéressées à la fois par les essais en matière de technologies permettant de réduire la pêche INDNR et les incidences de la pêche, d'une part, et les débouchés commerciaux découlant de l'adoption de mesures de gestion telles que les programmes de documentation des prises, d'autre part, ainsi que d'autres mesures de gestion améliorée des pêches.

37. Dans le cadre de l'Initiative pour les pêches côtières, un programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) coordonné par la FAO, le Département des pêches et de l'aquaculture dirige deux projets: le projet Afrique de l'Ouest qui comporte un volet important sur le commerce et la transformation après capture, et le Partenariat mondial pour élaborer un outil d'évaluation des résultats des pêches. Le démarrage de ces projets est prévu pour la mi-2016.

COLLABORATION ET TRAVAUX DE LA FAO AVEC D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Division de statistique de l'ONU (UNSD)

38. Au cours de l'exercice biennal écoulé, la collaboration entre l'UNSD et la FAO s'est renforcée. Les principaux domaines de collaboration active sont la mise en commun de la collecte de statistiques

²⁵ Précédemment appelé Programme relatif aux zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

relatives au commerce et la révision de la Classification centrale de produits²⁶ et du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE)²⁷.

39. La FAO a publié en 2015 les premières directives relatives aux enquêtes sur la pêche et l'aquaculture effectuées dans le cadre des recensements agricoles. Pour la première fois, la directive de la FAO relative au recensement mondial de l'agriculture (RMA), prévu pour 2020, comprendra également un module sur la pêche. La FAO continue de promouvoir une utilisation active des directives relatives au RMA, et plus particulièrement la distinction entre, d'une part, «les pêches et l'aquaculture» et, d'autre part, «l'agriculture» sur la question de l'emploi dans le cadre des recensements de population, et l'utilisation de modules relatifs à l'aquaculture et à la pêche de capture dans le cadre des recensements de population et des recensements agricoles. La FAO élabore également des directives pour l'utilisation améliorée des informations administratives (sur les licences, par exemple), des données GPS et des images satellitaires en vue de collecter des renseignements aux fins d'une enquête cadre, en particulier sur les petits exploitants et les petits opérateurs, et de s'en inspirer pour concevoir un programme d'échantillonnage efficace.

Organisation mondiale des douanes (OMD)

40. La FAO poursuit sa collaboration avec l'OMD afin de faire en sorte que le commerce du poisson soit mieux couvert grâce à une définition améliorée des espèces et des types de produits dans le Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH). La version actuelle (SH 2012) et la prochaine (SH 2017²⁸) prennent toutes deux en compte les modifications proposées par la FAO.

41. Cette version comprendra des amendements relatifs au poisson et aux produits de la pêche pour les espèces et/ou les types de produits qui nécessitent un suivi aux fins de la sécurité alimentaire et/ou d'une gestion améliorée des ressources, en particulier dans les cas d'espèces menacées comme les requins et les raies. Au total, 36 nouvelles rubriques ont été créées et 36 rubriques ont été modifiées. Lors de l'élaboration de la proposition, la FAO a également tenu compte de certaines des modifications suggérées pour la version SH 2017 reçue à la treizième session du Sous-Comité du commerce du poisson. Compte tenu des limitations des codes libres disponibles, il n'était pas possible de réviser le système harmonisé (SH 2012 et SH 2017), y compris toutes les espèces et les types de produits pertinents pour le commerce ou ayant besoin d'un suivi.

42. Si l'on considère que le système harmonisé est révisé tous les cinq ans, le processus d'actualisation qui aboutira à la version SH 2022 a commencé. La FAO étudie la possibilité de poursuivre sa collaboration avec l'OMD afin d'améliorer l'étendue et la portée la prise en compte des produits de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche pour un meilleur suivi des flux commerciaux. Si elle est considérée comme viable, la proposition devra être soumise à l'OMD au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Par conséquent, le Sous-Comité du commerce du poisson est invité à prendre cette possibilité en compte et à faire des propositions au Secrétariat de la FAO de modifications ou d'ajout d'espèces de poissons et de types de produits à inclure dans le SH 2022.

²⁶ La Classification centrale de produits offre un cadre permettant de comparer les statistiques sur les produits au niveau international. Le 11 août 2015, la nouvelle version 2.1 a été publiée avec les modifications proposées par la FAO pour améliorer la ventilation des données sur le poisson et les produits de la pêche, notamment en distinguant les produits de base selon qu'ils sont sauvages ou d'élevage.

²⁷ Le Système de comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE) est un cadre statistique qui fournit des concepts, des définitions, des classifications, des règles comptables et des tableaux normalisés définis au niveau international permettant de produire des statistiques comparables à l'échelon international sur l'utilisation durable des ressources naturelles en rapport avec les activités économiques, notamment les pêches et l'aquaculture.

²⁸ La version SH 2017 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour les Parties contractantes à la Convention sur le Système harmonisé.

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

43. La FAO poursuit sa collaboration avec l'UICN, dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées²⁹.

44. Plus précisément, dans le contexte des suites données au Programme 2030 de l'ONU et de ses objectifs de développement durable (ODD), et du suivi nécessaire des indicateurs correspondant aux cibles 14.4 et 15.5 des ODD, un Groupe spécial d'experts techniques conjoint FAO-UICN³⁰ a été créé.

45. Étant donné que différentes approches concernant les paramètres de durabilité et de biomasse sont actuellement prises en compte dans l'évaluation de l'état des stocks de poissons, des incohérences peuvent apparaître entre l'indicateur des stocks de poissons de la FAO et celui de l'indice de la liste rouge lorsqu'il est appliqué aux espèces aquatiques ayant un intérêt commercial. La FAO et l'UICN se sont mises d'accord sur la nécessité d'évaluer la pertinence de l'indicateur de l'indice de la liste rouge et sur l'application d'un mécanisme de consultation spécifique pour permettre une bonne interprétation des séries de données pertinentes dans certaines situations.

²⁹ La Liste rouge UICN des espèces menacées donne des informations taxonomiques, sur l'état de conservation et sur la répartition des plantes, des fungi et des animaux qui ont été évalués à l'échelle mondiale à l'aide des catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN. Ce système est conçu pour déterminer le risque relatif d'extinction et le principal objectif de la Liste rouge UICN est de classer et de mettre en évidence les plantes et les animaux les plus menacés de disparition.

³⁰ En cas de double emploi dans la couverture des espèces avec l'indicateur d'objectif de développement durable (ODD) correspondant à la cible 14.4, il est prévu que le groupe d'experts techniques 1) étudie les domaines et les questions faisant double emploi entre les indicateurs proposés pour les ODD 14.4 et 15.5; 2) élabore des recommandations convenues concernant l'utilisation et l'interprétation des séries d'indicateurs et de données requises, aux fins du suivi global des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la cible de l'ODD concerné; 3) fournisse les avis techniques pertinents au Secrétariat du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable.

ANNEXE I: QUELQUES PROJETS DONT LA FAO ASSURE LA COORDINATION

PROJET	DESCRIPTION	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	DATE D'ACHÈVEMENT
Renforcement du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et de la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies touchant les animaux et les végétaux au service de la productivité et du commerce agricoles en Afrique australe	Deux activités: l'une au niveau régional et l'autre au niveau national, pour renforcer la gestion de la sécurité sanitaire concernant les bivalves dans les pays participants ayant des ressources importantes en bivalves.	Angola, Madagascar, Mozambique et Namibie	Juin 2017
Renforcement des capacités destiné à améliorer l'accès aux marchés pour le poisson et les produits de la pêche	Comblent des lacunes techniques sérieuses dans les pratiques de manipulation du poisson, inspection et certification des produits provenant des pêches de capture et de l'aquaculture afin de répondre aux exigences des marchés internationaux.	Myanmar	Avril 2015
Renforcement de l'Agence de sécurité sanitaire des aliments afin de satisfaire les exigences du marché international des poissons et des produits de la pêche	S'attaquer à des lacunes techniques spécifiques qui restreignent l'accès au marché international pour le poisson et les produits de la pêche en Géorgie.	Géorgie	Décembre 2015
Mise à niveau des normes relatives à la qualité des produits de la mer, valeur ajoutée et exportations	Intensifier la production durable de produits de la mer de qualité produits localement et ayant une valeur commerciale sous la forme de différents produits à valeur ajoutée, tout en augmentant la valeur des captures débarquées.	Yémen	Octobre 2015
Renforcement du College of Marine Science and Technology	Améliorer les installations de laboratoire du Département de biotechnologie marine, renforcer les compétences techniques du personnel local du ministère des Ressources marines, ainsi que des	Érythrée	Décembre 2015

PROJET	DESCRIPTION	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	DATE D'ACHÈVEMENT
	opérateurs de la chaîne d'approvisionnement du poisson.		
Fourniture d'éléments probants pour appuyer le passage des techniques traditionnelles de fumage du poisson aux nouvelles techniques permettant de maintenir les objectifs d'innocuité des produits alimentaires et de minimiser l'impact sur la sécurité sur le lieu de travail et sur la santé	Étude analytique visant à élaborer des directives pour les producteurs de poisson et des recommandations sur les politiques à suivre en matière de gestion des risques de la production et de la consommation de poisson fumé.	Côte d'Ivoire et Ghana	Juin 2016
Évaluation des pertes halieutiques après capture dans la pêche artisanale en Indonésie	Quatre évaluations dans différents lieux de pêche importants à Java (Indonésie), afin d'identifier les pertes et gaspillages de poisson de manière à donner la priorité aux interventions ayant des incidences techniques, économiques, sociales et environnementales importantes.	Indonésie (processus similaire en Inde et en République-Unie de Tanzanie en janvier 2016).	Décembre 2015
Appui au renforcement des capacités et du cadre réglementaire relatif à la prévention et à la réduction des pertes après capture	Fournir aux acteurs de la chaîne de valeur les outils adéquats et les connaissances permettant de mettre en œuvre et de mesurer la réduction des pertes de poisson en assurant la prévention des pertes après capture.	Côte d'Ivoire	Février 2016
Permettre aux femmes de tirer profit plus équitablement des chaînes de valeur agroalimentaires en s'intéressant à quatre produits de base, notamment les pêches	Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien aux politiques en vue de réduire les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui travaillent dans la pisciculture ou la production, la transformation et la vente au détail du poisson pour participer aux marchés locaux, nationaux et mondiaux. Renforcement des	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Tunisie	Décembre 2018

PROJET	DESCRIPTION	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	DATE D'ACHÈVEMENT
	capacités permettant aux institutions d'améliorer la participation des femmes au développement des chaînes de valeur en leur permettant d'en tirer plus de profits.		
FAO-GLOBEFISH	<p>Fournir aux gouvernements, aux chercheurs, aux parties prenantes, aux universitaires et aux organisations internationales des données et des analyses actualisées, fiables et faciles d'accès afin de les aider à concevoir et mettre en œuvre des stratégies commerciales inclusives et efficaces.</p> <p>Faciliter l'organisation de forums internationaux, d'ateliers régionaux et de projets de recherche afin d'encourager les débats et le dialogue entre les principaux acteurs du marché mondial des produits de la mer.</p>	Mondiale	Septembre 2020
Gestion des pêches et conservation marine dans un contexte de changement de l'écosystème: traçabilité des produits de la pêche	Dix études de cas par pays sur les systèmes de traçabilité et compte rendu élaborant des indicateurs des bonnes pratiques dans les systèmes de traçabilité pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.	Mondiale	Juillet 2018
Gestion durable et utilisation des captures accessoires de la pêche au chalut (REBYC)	Utilisation des captures accessoires viables, principalement transformées en produits alimentaires ou destinées finalement à l'alimentation animale.	Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Suriname et Trinité-et-Tobago	2017
Cours de perfectionnement sur la gestion de la sécurité sanitaire concernant les bivalves	Organisé en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes	Mondiale	Septembre 2015

PROJET	DESCRIPTION	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	DATE D'ACHÈVEMENT
	(CIHEAM, Espagne) pour renforcer les capacités de gestion et d'inspection de la production de bivalves.		
Cours de perfectionnement sur les données appliquées à la commercialisation des produits de la mer: comprendre les statistiques et prévoir les tendances du marché	Organisés en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM, Espagne) pour renforcer les capacités de collecte des données, de gestion, ainsi que de conception, de production et d'utilisation des statistiques sur les produits de la mer.	Mondiale	Février 2015
Étude de faisabilité sur la transformation des sous-produits du thon pour la consommation humaine	Étude des investissements nécessaires pour la production d'un produit riches en micronutriments à base d'arêtes de thon et des recettes potentielles.	Équateur	2014-2015
Mise au point d'une technologie de fabrication de produits de la pêche riches en nutriments et peu onéreux	Technologie de mouture optimisée permettant d'obtenir de la farine de poisson à base de sous-produits et tests.	Ouganda	2014-2015
Création d'un produit riche en nutriments à base de poissons locaux sous-utilisés et de sous-produits du poisson	Production et tests terminés. Manuel sur la transformation en farine de poisson rédigé.	Ghana	2014-2015
Mettre au point une farine de poisson commercialisable pour la consommation humaine à base de sous-produits du poisson	Optimisation de la transformation de produits, en particulier les méthodes de séchage, l'étiquetage et la garantie du respect des normes de sécurité sanitaire des produits.	Ouganda	2015-2016
Le rôle du poisson dans l'alimentation scolaire en Amérique latine	Premier forum sur le poisson dans l'alimentation scolaire. Un rapport comportant des recommandations et la suite à donner a été rédigé.	Uruguay	2015
Gestion améliorée des pêches pour une utilisation durable des ressources	Études de cas sur les systèmes nationaux de traçabilité des produits de la mer pour déterminer les pratiques	Mondiale	2014-2015

PROJET	DESCRIPTION	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	DATE D'ACHÈVEMENT
biologiques marines dans un contexte de changement des systèmes	courantes et élaborer un projet d'indicateurs des bonnes pratiques dans les systèmes nationaux ou régionaux de traçabilité afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.		
Bonnes pratiques nationales et régionales dans la traçabilité des produits de la mer en Asie	Atelier destiné aux responsables gouvernementaux (financé par la CITES) pour lancer l'élaboration d'indicateurs des bonnes pratiques pour les systèmes de traçabilité nationaux ou régionaux et renforcer la résilience tout au long de la chaîne de valeur des produits de la mer face aux changements climatiques	Asie	2016

ANNEXE II: COMPÉTENCES TECHNIQUES FOURNIES PAR LA FAO POUR DES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

MANIFESTATION	LIEU	DATE	INFORMATIONS GÉNÉRALES
Cadre de gouvernance et de réglementation des pêches			
Session conjointe sur la cohérence des politiques au profit du développement	Paris (France)	Avril 2014	Organisée par la FAO, l'OCDE et la Banque mondiale sur les questions concernant les organisations régionales de gestion des pêches, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'aquaculture, la gouvernance et les activités de reconstitution des stocks de poisson épuisés.
Réunion mixte d'experts FAO/OMS sur les orientations pour l'élaboration des programmes de contrôle sanitaire des mollusques	Rome (Italie)	Novembre 2015	Organisée par la FAO et l'OMS afin d'élaborer un projet d'orientations techniques pour la mise en œuvre de programmes d'assainissement conformément au Code d'usages du Codex pour le poisson et les produits de la pêche,
Réunion mixte d'experts sur les risques pour la santé publique liés à l'intoxication des poissons à la ciguatera	Rome (Italie)	Décembre 2015	Organisée par la FAO et l'OMS, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) autour de l'élaboration d'un plan d'action coordonné pour aider les pays à faire face aux risques d'intoxication des poissons à la ciguatera
Modèle de perspectives dans le secteur des pêches			
Atelier conjoint avec la Société chinoise des pêches et le Centre d'information sur la commercialisation du poisson en Chine	Shenzhen (Chine)	Avril 2014	Détermination des paramètres pertinents relatifs à la Chine qui seront inclus dans le modèle de projections OCDE-FAO concernant le poisson pour 2015-2024.
OMC et accès aux marchés			
Huitième atelier régional sur le «cadre de l'OMC pour l'accès au marché international dans les pêches et l'aquaculture»	Casablanca (Maroc)	Juin 2014	Renforcement des capacités de 32 responsables gouvernementaux des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Les participants ont identifié certaines des

MANIFESTATION	LIEU	DATE	INFORMATIONS GÉNÉRALES
			difficultés que rencontrent le commerce national et régional: accès des produits de la mer aux marchés d'importation des pays développés, nécessité de cibler les marchés non traditionnels dans les pays développés, faiblesse des marchés nationaux et régionaux pour les produits de la mer dans beaucoup de pays de régions Moyen-Orient et Afrique du Nord d'une part et Afrique Sub-Saharienne d'autre part, réseaux commerciaux limités pour le commerce intrarégional des produits de la mer.
Neuvième atelier de renforcement des capacités «OMC, accès aux marchés et commerce du poisson»	Erevan (Arménie)	Juin 2015	Trente et un responsables gouvernementaux de 20 pays d'Europe de l'Est et centrale ont fait des recommandations commerciales pour la diffusion des informations sur les conditions d'accès aux marchés, la traçabilité, la gestion des ressources et la logistique aux parties prenantes concernées, et pour aider les petits opérateurs et le secteur privé à accéder aux marchés nationaux et internationaux.
Comité technique ISO Pêche et aquaculture	Trondheim (Norvège) Paris (France)	Novembre 2014 Juin 2015	La FAO participe aux premières étapes de l'élaboration d'une norme de durabilité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour les pêches de capture marines.
Réunion d'experts de la CNUCED sur le commerce durable des produits de la pêche	Genève (Suisse)	Septembre- Octobre 2015	Organisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Secrétariat du Commonwealth pour fournir une plateforme de discussion sur les approches et options possibles dans le cadre de la boîte à outils des politiques commerciales afin d'intégrer les pratiques de pêche durable, et de commercialiser le poisson et les produits de la pêche dans le système de commercialisation multilatéral, les négociations commerciales et les processus des Nations-Unies et du Commonwealth pertinents, tout en favorisant la conservation des ressources halieutiques, des écosystèmes

MANIFESTATION	LIEU	DATE	INFORMATIONS GÉNÉRALES
			marins pour les moyens d'existence des générations actuelles et futures.
Atelier technique sur les éléments des propositions de subventionnement des pêches	Genève (Suisse)	Novembre 2015	Communication d'instructions techniques sur le contexte des éléments spécifiques présents dans les propositions de disciplines sur le subventionnement des pêches à l'OMC, en s'appuyant sur l'expérience de négociation de la question et l'important travail accompli par les organisations spécialisées, en particulier par la FAO.
Sécurité sanitaire et qualité des poissons			
Trente-quatrième session du Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Ålesund (Norvège)	Octobre 2015	Lors de cette session, une recommandation a été formulée pour l'adoption du projet de norme pour les produits frais et surgelés à base de chair crue de coquilles Saint-Jacques et l'avant-projet de critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines dans la norme pour les mollusques bivalves vivants et crus.